Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600545-20251212-2025_06_75-DE

Délibération du conseil municipal du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025-06-75
Classification : Finances locales – décisions budgétaires
Objet : Budget principal – modification budgétaire n° 1

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de procurations : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 19 h, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, maire.
Présents : Mmes Patricia Guillemain, Isabelle Le Blé, Josiane Le Bourne, Marie-Françoise Le Jossec, Mathilde Lepioufle, Jocelyne Lorgeray, Valérie Margnac, Patricia Odaert, Florence Séveno.
MM. Jean-Pierre Dhuy, Michel Drian, Alain Halter, Yves Le Bail, Christian Le Baron, Dominique Riguidel.

Absents excusés : Mmes Anne-Sophie Bézier, Hélène Bihan, Béatrice Le Bars,
MM. Cédric Barbary, Olivier Cabelguen, Patrick Connan, Gilbert Gouzerh, Pascal Marteau, Damien Plunian.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Hélène Bihan a donné procuration à M. Yves Le Bail,
- M. Olivier Cabelguen a donné procuration à M. Dominique Riguidel,
- M. Patrick Connan a donné procuration à Mme Valérie Margnac,
- M. Gilbert Gouzerh a donné procuration à M. Jean-Pierre Dhuy,
- Mme Béatrice Le Bars a donné procuration à Mme Marie-Françoise Le Jossec.
- M. Pascal Marteau a donné procuration à Mme Florence Séveno

Exposé

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget principal,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative de crédits suivante du budget principal de l'exercice 2025, selon les modalités ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :
Article 6811/ Dotations aux amortissements : + 10 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement
Article 023/ Virement à la section d'investissement : - 10 000 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600545-20251212-2025_06_75-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes
Chapitre 021 : Virement de la section d'investissement :
Article 021/ Virement à la section d'investissement - 10 000 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :
Article 28041582 / Amortissement Subventions versées : + 2 000 €
Article 28051/ Amortissement Concessions et droits similaires : + 2 100 €
Article 2815731/ Amortissement Matériel roulant : + 3 800€
Article 2815741/ Amortissement installations, matériel et outillage cantine scolaire : + 1 000€
Article 28158/ Autres installations, matériels et outillages techniques : + 1 100€

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser la décision modificative de crédits telles que présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 12 décembre 2025

Le Secrétaire de séance
Christian Le Baron

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN
56 (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*